

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Engrais géraniums et plantes fleuries

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

---

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Information supplémentaire : EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

---

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

### RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Dihydrogéoorthop hosphate de potassium	7778-77-0 231-913-4 01-2119490224-41-0017	-	>= 10 - <= 25
Urée	57-13-6 200-315-5 01-2119463277-33-XXXX	-	>= 5 - <= 10
Nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35-0017	Ox. Sol. 2; H272	>= 1 - <= 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir RUBRIQUE 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.  
Eau  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Sable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Ne pas contaminer l'eau superficielle.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

#### 6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES

Équipement de protection individuel, voir RUBRIQUE 8.

---

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de la chaleur.  
Éviter une exposition directe au soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur.  
Éviter une exposition directe au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Conteneurs en polyéthylène  
Acier inoxydable

Température de stockage : 5 - 35 °C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

DNEL

Nitrate de potassium :

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Valeur: 36,7 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 20,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,5 mg/kg

Urée :

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Valeur: 580 mg/kg  
Exposition continue

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Valeur: 125 mg/m<sup>3</sup>  
Exposition continue

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
42 mg/kg  
Exposition continue

Nitrate de potassium :

Eau douce  
Valeur: 0,45 mg/l  
Eau de mer  
Valeur: 0,045 mg/l  
Valeur Limite Plafond  
Valeur: 4,5 mg/l

Urée :  
Eau douce  
Valeur: 0,047 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre à gaz EN 141 type B (gaz/vapeurs de composés inorganiques).
- Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle. Épaisseur du gant : 0,7 mm. En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection (Chloroprène ; Épaisseur du gant: 0,5 mm).
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : de couleur /coloré(e)

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : env. 7,1, 20 °C

Point/intervalle de fusion : env. 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Densité : env. 1,2 g/cm<sup>3</sup>, 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: noctanol/eau : donnée non disponible

Température d'autoinflammabilité : n'est pas auto-inflammable

Température d'inflammation : Non applicable

Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

---

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Propriétés explosives : Non-explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucune

---

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de toute contamination.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts. Des métaux. Nitrates. Nitrites

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ammoniac

---

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Les solutions de travail n'irritent pas la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun à notre connaissance.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Tératogénicité : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Composants:

##### **Nitrate de potassium :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 0,527 mg/l, rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, 1 JOUR, NOAEL:  $\geq 1.500$  mg/kg

### Dihydrogénéorthophosphate de potassium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50:  $> 4.000$  mg/kg, rat  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50:  $> 4.000$  mg/kg, rat

### Urée :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50:  $14.300$  mg/kg, rat  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), NOAEL:  $2.250$  mg/kg

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour le poisson : donnée non disponible

#### Composants:

##### Nitrate de potassium :

Toxicité pour le poisson : CL50:  $> 100$  mg/l, 96 h, espèces variées  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50:  $490$  mg/l, 48 h, Daphnia magna  
Toxicité pour les algues : CL50:  $\geq 1.700$  mg/l, 10 JOURS

#### Urée :

Toxicité pour le poisson : CL50:  $> 6.810$  mg/l, 96 h, Leuciscus idus(Ide)  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50:  $> 10.000$  mg/l, 24 h, Daphnia magna  
Toxicité pour les algues :  $> 10.000$  mg/l, 192 h, Scenedesmus quadricauda (algues vertes)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

## Engrais géraniums et plantes fleuries

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Biodégradabilité : Intrinsèquement biodégradable.

### **Composants:**

#### **Nitrate de potassium :**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Produit:**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

### **Composants:**

#### **Nitrate de potassium :**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation

### **12.4 Mobilité dans le sol**

#### **Produit:**

Mobilité : Donnée non disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

#### **Produit:**

Evaluation : Non applicable

### **12.6 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## **RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**Engrais géraniums et plantes fleuries**

Référence : FDS\_493\_N  
Version: 2015-02

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 25/09/2015  
Remplace les éditions précédentes

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

<b>Règlement Transport</b>	<b>ADR / RID / ADNR</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucun	Non polluant marin	Aucun
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non concerné		

**RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique ICPE : Non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

